



**Assemblée Générale  
Cyclo Club Mendois**

Vendredi 18 octobre 2024

A 18h salle Simone de Beauvoir (sous la bibliothèque municipale Mende)

Début de séance : 18h 15

Les élus invités :

- Madame le Maire de Mende.
- Monsieur le Président du conseil départemental et Président de la Communauté de communes « Cœur de Lozère »
- Monsieur le premier adjoint à la Mairie de Mende, (excusés)
- Les conseillers départementaux de Mende (excusés)
- Les conseillers départementaux de Saint Alban (excusés)

• **Sommaire :**

- Compte rendu pages 1, 2 et 3
- Émargements des personnes présentes, page 4
- Rapport moral, page 5
- Rapport d'activités, compte rendu saison 2024 page 6
- Projet d'activités pour 2025, page 7
- Rapport financier, page 8 et 9
- Budget prévisionnel pour 2025, page 10 et 11
- Bulletin d'adhésion, tarifs, page 12
- Résumé notice pour assurance page 13, 14 et 15
- Questionnaire de santé, page 16
- règles d'or page 17
- Lettre de déclaration changement bureau, page 18
- Déclaration changement bureau, page 19

• **Le président nous souhaite la bienvenue.**

Merci à tous d'être venus, Merci à Mme le Maire de Mende Mme Bourgade. pour sa participation.

Merci à la mairie de Mende qui nous aide beaucoup : subventions, prêt de salles...

Tout d'abord une pensée pour Christian Sartre dont le fils est décédé hier. (Christian, le plus ancien du club).

Lecture du Rapport moral,

- Nous remercions notre Photographe Jean-Baptiste Martinez pour la photo du groupe le rapport moral est voté à l'unanimité

Lecture du Rapport financier, le rapport financier est voté à l'unanimité

Lecture du Budget prévisionnel pour 2025 le Budget prévisionnel pour 2025 est voté à l'unanimité

Lecture du Rapport d'activités, le rapport d'activités est voté à l'unanimité

Lecture du Projet d'activités pour 2025, le Projet d'activités pour 2025 est voté à l'unanimité

L'AG du Codep se déroulera le **vendredi 29 Novembre à 18 h à St Chély d'Apcher (2024)**

Nous devons définir quel séjour on fait l'année prochaine :

- Proposition : Séjour en Espagne une semaine début mai à Rosas (on se renseigne auprès de l'organisme habituel et on fait un sondage pour les demandes de chacun)

**Le séjour Codep 2024 sera organisé par le club de Marvejols dans le Lot.**

Nous donnons la parole à Madame Bourgade le Maire de Mende.

- Madame le Maire va essayé, comme elle a toujours fait, de nous aider. Elle parle des bienfaits au niveau social et sur la santé de notre activité. Un petit mot sur les actions mises en place sur la communes pour les mobilités douces. Demande à Mme le Maire d'enlever les feuilles au sol sur la route du Chapitre.

#### • **Propositions demandées à chacun**

Il sera possible de recommander des tenues dans la mesure où l'on a 10 unités pour le même article. Le club fera un effort pour participer aux achats. Mireille communique les prix d'achat des articles.

La sortie au Puy Mary ou éventuellement au Mont Dore pourrait se faire en septembre car il y a moins de monde.

Alain propose une séance de biking pour notre club

Jean-Michel remercie Francis pour son maintien à la présidence du Codep.

#### • **Questions diverses**

Mireille propose des groupes Speed Max à la façon des Relax Max

Tout le monde doit trouver son compte dans la pratique du vélo durant les sorties club.

Le Tour de France cyclotouriste a une arrivée à Langogne le 29 juin 2025 et départ de Langogne le 30 juin 2025

#### • **Sécurité :**

- Le certificat médical n'est plus obligatoire mais il faut remplir un questionnaire à conservé par l'assuré.
- Pour faire des cyclo-sportives, il faudra le fournir Cette information sera reprise sur le visuel de la licence .
- Il serait bien de faire suivre sa carte vitale quand nous faisons du Vélo. Ainsi que de renseigner les données médicales et personnes à prévenir sur son téléphone portable. On envisage de refaire des cartes plastifiées avec toutes les données.
- Conseils : il faut être vigilant sur sa forme au départ des sorties.

Nous remercions Monsieur Suau Président du conseil départemental et Président de la Communauté de communes « Cœur de Lozère » d'être venu à notre assemblée générale. Nous lui donnons la parole.

Il nous fait part de son attachement à notre association comme toute association qui ont des rôles de rencontres, d'échanges et de camaraderie. Il nous remercie pour nos participations à des actions qui vont au-delà de notre activité.

Il a passé beaucoup de temps à nous expliquer les futurs aménagements du plan de circulation pour rendre Mende plus sécurisée pour les usagées tels que les piétons, les vélos et les fauteuils. Il nous a parlé du projet de voie verte dans la vallée du Lot.

#### • **Élections du bureau**

Le bureau est démissionnaire :

Le président souhaite que l'on renouvelle les personnes élues du club.

La demande pour les candidatures est réitéré.

Personnes candidates pour participer au comité directeur

- Président : Jacques MINET
- 1<sup>er</sup> Vice-président : Jean-Michel CAYROCHE
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Hervé TEISSEDE
- Trésorier : Alain ROUJON
- Secrétaire : Mireille CONTE
- Secrétaire-adjointe : Isabelle RILLOT
- Délégué sécurité et Membre actif : Francis VALADIER

Ces personnes aux différents postes sont proposées au vote de l'assemblée

Elles sont élues à l'unanimité.

Les différents postes seront validés par vote au sein du comité directeur.

Le siège social restera Chez Jean-Michel (conforme aux statuts des associations)

#### • **Tarifs des licences**

Ils augmentent à cause de l'augmentation de l'assurance. Toutes les informations seront communiquées prochainement sur la feuille d'adhésion.

Fin de l'assemblée générale 19 h 30.

À l'issue de la réunion, le club offrent l'apéritif.

La soirée se termine au restaurant l'Oz Moz.



Assemblée générale Du 18 octobre 2024

Personne  
Ayant la procuration

FEUILLE de PRESENCE

		Nom prénom	Signatures	Date	Nom
1	826274	M BARTHIER CHRISTIAN		18/10/24	
2	747413	M BERTHOMIEU BERNARD		18/10/24	Berthomieu
3	151741	M BOISSIER JEAN-PIERRE			
4	848146	M BONNEFOY GERARD			
5	877183	Me BONNET DOMINIQUE			
6	417463	M BOUTAVIN YVES		18/10/24	BOUTAVIN
7	948121	M BRAGER ALAIN			
8	948122	Me BRAGER MARTINE			
9	960766	M BRUGERON JOEL			
10	658862	M BRUNET MARC		18.10.24	BRUNET
11	580751	M BRUN JACQUES		18/10/24	Jacques
12	948460	M CATALANO PHILIPPE			
13	542591	M CAYROCHE JEAN MICHEL			
14	823578	Me CAYROCHE LAURE			J.M. CAYROCHE
15	958882	Me CONTE JOELLE	Excusée		
16	882061	Me CONTE MIREILLE			Conte
17	774356	M CRUEGHE MAURICE			
18	904998	Me DOUSTEYSSIER HELENE			
19	539608	M FOURNIER PASCAL		18-10-24	FOURNIER
20	435449	M GAILLARDON DOMINIQUE		18-10-24	GAILLARDON
21	967992	M GRASSET THIERRY		18/10/24	GRASSET
22	869217	Me GUARDIA SYLVIE			
23	676270	Me HAK CHRISTEL			
24	966994	M HOURS JEAN-PHILIPPE		18/10/24	Hours
25	435452	M INESTA EMMANUEL			
26	685962	M JULIEN RENE		18.10.24	René Julien
27	596240	M LUSSON PIERRE			
28	592913	M MAGNOUX BERNARD		18/10/24	MAGNOUX
29	674987	M MICHAUD THIERRY			
30	712574	M MINET JACQUES			
31	952213	M OGE FREDERIC		18.10.24	OGE
32	881909	M PRADEILLES MICHEL			
33	882120	Me RILLOT ISABELLE		18/10/24	Rillot Isabelle
34	958883	M RIVES JULIEN			
35	581747	Me ROGER ELISABETH			
36	865748	M ROUJON ALAIN		18/10/24	
37	413556	M SARTRE CHRISTIAN			
38	952790	Me SEDAT GLADYS			
39	416580	M SEVERAC JEAN			
40	904155	M ST LEGER THIERRY			
41	764928	M TEISSEBRE HERVE		18/10/24	TEISSEBRE
42	881728	M TROCELLIER ERIC		18/10/24	
43	952212	M TROCELLIER LUCAS			ERIC
44	506150	M VALADIER FRANCIS		18/10/24	
45	882144	M VITRY MICHEL		18.10.24	Brunet
46	882146	Me VITRY SYLVIE		18.10.24	Brunet
	475501	M LABEAUME ALAIN		18.10.24	LABEAUME

# Rapport moral

L'année 2024 a été riche en événements pour le Cyclo Club Mendois.

En début d'année, la commande des nouvelles tenues a occupé un bon moment Eric, Isa, Mireille, Alain et Fred... Un grand merci à eux pour ce résultat !

L'hivernale Finiels, chère à notre ami Alain a pu avoir lieu et même la neige était au rendez-vous.

Nous étions chargés de l'organisation de la rando d'ouverture CODEP qui a connu un beau succès.

Notre séjour en Espagne s'est bien passé, mis à part la chute d'Alain Brager la veille du départ et qui l'a contraint à passer plusieurs mois à l'hôpital.

Très peu de monde pour la rando des Gazelles, nous avons reversé quand même la somme de 260 euros au profit de la ligue contre le cancer.

Temps maussade pour les Boucles Mendoises mais une participation correcte.

Le tour de Lozère en relais. Belle étape du cyclo club avec l'ensemble des autres clubs

La Tamburlini en souvenir « ALAIN GRANIER » a été une réussite.

Nous avons en charge l'organisation du séjour CODEP, nous sommes allés à Annecy, le beau temps, l'hébergement et le cadre ont ravi les participants.

Notre stand au forum des associations a été tenu par Bernard M et René, d'autres se sont joints à eux dans la journée, et a permis de recruter deux nouveaux licenciés.

Je suis bien conscient que tout n'est pas parfait et nous avons besoin de dynamiser le club afin que chacun y trouve son compte.

Je remercie bien sincèrement tous ceux qui oeuvrent à la bonne marche du Club.

# Compte rendu saison 2024

Nombre de réunions du club :  
9 entre janvier et octobre

Nombre de licenciés au club :  
46 à ce jour (44 en 2023)

L'hivernale au col de Finiels : le 16 mars  
16 participants (18 en 2023)

L'ouverture Codep : organisée le 13 avril,  
(17 participants)

Le séjour à Playa de Aro : du 4 au 11 Mai  
23 participants dont 19 licencié(e)s et 4 accompagnants

La Rando des Gazelles : le 8 juin  
4 Féminines + 10 accompagnateurs du club.  
Il a été récolté 260 € (510 € en 2023) qui ont été versés à l'association pour la lutte contre le cancer.

Les Boucles Mendoises : organisées le 22 juin → 20 licenciés du C.C. Mendois  
Soit un total de 83 participants

Tour de Lozère en relais le 29 juin → 9 licenciés du C.C. Mendois (41 licenciés du codep)

La Tamburlini : organisée prévue le 27 juillet → (20 participants du C.C. Mendois )  
Soit un total de 109 participants

Le séjour Codep à Annecy : du 6 au 8 septembre  
15 mendois ont participé au séjour

Le forum des associations : le 2 septembre  
Le club tenait son stand et quelques contacts ont été pris (2 adhésions sur le Forum)

Le tour de Lozère : Rando permanente au cours de l'année → 4 dossiers

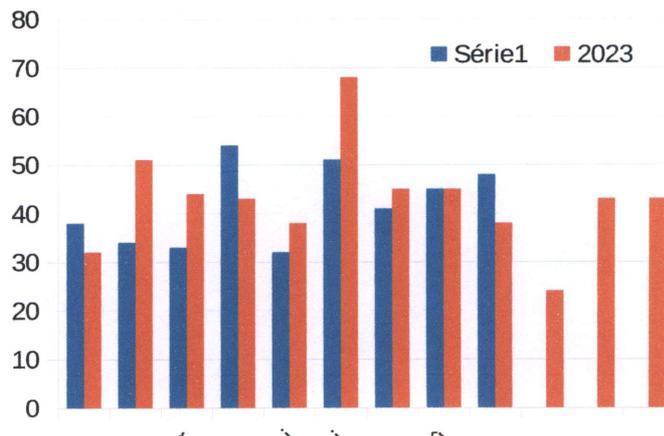
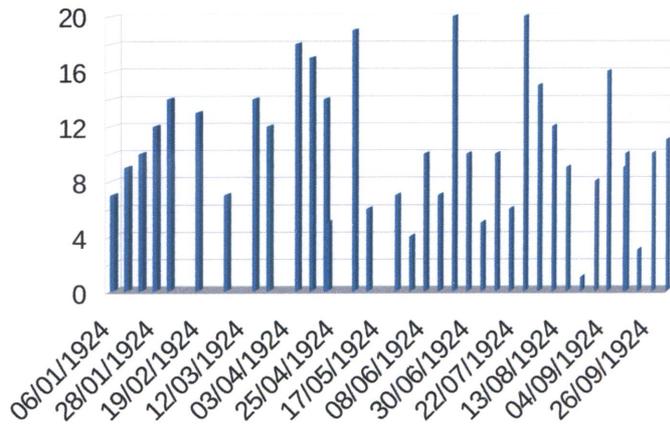
Le téléthon : le 12 octobre au Massegros participants

Manifestations codep / participants CCM 135 → 2024 (91 → 2023) beaucoup d'organisation cette année

Sorties hebdomadaire du samedi:

Chaque fois que le temps le permet tout au long de la saison.

	total mois sorties 2024	2023
janvier	38	32
février	34	51
mars	33	44
avril	54	43
mai	32	38
juin	51	68
juillet	41	45
août	45	45
septembre	48	38
octobre		24
novembre		43
décembre		43



# Projet d'activités pour 2025

## **Futures organisations proposées par le club (souvent reconduites d'année en année)**

*(Dates à coordonner principalement dans le calendrier Codep)*

- Hivernale au col de Finiels.
- La rando des gazelles au mois de mai.
- Le "séjour club" en Espagne à définir.
- Les "Boucles Mendoises" fin juin.
- La "Tamburlini" fin juillet début août au départ du Mazel des Laubies.
- Sortie au Puy Mary mois d'août.
- Participation du club aux différentes randonnées organisées par les clubs de Lozère (La Canourgue, Saint-Chély, Marvejols, Le Massegros et Badaroux).
- Participation aux randonnées extérieures au département mais inscrites au calendrier codep (à définir).
- Participation de notre club du séjour codep dans le Lot début septembre.
- Sortie route le samedi au départ de la DDT (l'après midi ou le matin durant l'été) sur proposition des capitaines de route. Mis en place de deux groupes quand on est assez nombreux.
- Si on peut on essaie de reprendre les "relax max" un samedi par mois à la journée avec casse-croûte de mars à septembre (On roule au rythme des plus lents).

1ALAIN - CYCLO CLUB MENDOIS

## Balance des comptes généraux

Edition Provisoire

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Exprimé en euros

N° Compte	Intitulé	Rév.Sup.	Sld 30/09/2024		Sld 30/09/2023
			Débiteur	Créditeur	
6018	LICENCES FFCT ADHERENTS		3 000,50		
60181	ACHATS TENUES CYCLO CLUB MENDOIS		10 178,00		
60182	PRISE EN CHARGE CLUB		2 706,83		
60183	SEJOUR ESPAGNE		8 724,00		
60184	SEJOUR CODEP		2 776,69		
60371	VAR. STOCKS MARCHANDISES			202,27	
6063	FOURN. NON STOCK. EQUIPEMENT		263,70		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		17,56		
6135	ABONNEMENT OVH SITE INTERNET		55,76		
61351	ABONNEMENT OPEN RUNNER		29,99		
61614	ASS. CLUB OPTION A		35,00		
616141	ASSURANCES REMORQUES SEJOUR		206,00		
6236	IMPRIMES / FLYERS		14,40		
62518	DEPLACEMENTS DIVERS		106,00		
6257	RECEPTIONS		809,20		
6261	FRAIS POSTAUX P. ET T.		63,24		
627	SERVICE BANCAIRES		76,50		
6281	COTISATION CODEP		250,00		
6282	REAFFILIATION FEDERATION FFV		57,00		
654	ECART DE GESTION		16,50		
<b>Total Classe</b>	<b>6</b>		<b>29 386,87</b>	<b>202,27</b>	
			29 184,60		
7068	LICENCES PART FFCT			3 000,50	
70695	LICENCES PART CYCLO CLUB MENDOIS			887,00	
70696	SEJOUR ESPAGNE			8 724,00	
70697	INSCRIPTION TOUR DE LOZERE			41,15	
70698	SEJOUR CODEP			2 776,69	
706981	LES BOUCLES MENDOISES			504,00	
706982	LA TAMBURLINI			752,00	
70699	TENUES CYCLO CLUB MENDOIS PART LICENCIES			3 630,68	
706991	TENUES CLUB PRISE EN CHARGE CLUB			1 696,33	
7419	SUBV. EXPLOITATION 2024			672,00	
74191	SUBVENTION DEPARTEMENT TENUES 2024			1 500,00	
7420	SPONSORING ETABLISSEMENTS PRIVES TENUES			3 167,80	
7421	FEDERATION CYCLOTOURISME			124,00	
768	AUTRES PROD. FINANCIERS			88,01	
<b>Total Classe</b>	<b>7</b>			<b>27 564,16</b>	
				27 564,16	
<b>Total Bilan</b>					
<b>Total Gestion - Perte 1 620,44</b>			<b>29 386,87</b>	<b>27 766,43</b>	
			1 620,44		
<b>Total Cumulé</b>			<b>29 386,87</b>	<b>27 766,43</b>	
			1 620,44		

1ALAIN - CYCLO CLUB MENDOIS

## Récapitulation de la Balance

Edition provisoire

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Exprimé en euros

Intitulé	Sol 30/09/2024		Sol 30/09/2023
	Débiteur	Créditeur	
<b>Total Classe 6</b>	<b>29 386,87</b> 29 184,60	<b>202,27</b>	
<b>Total Classe 7</b>		<b>27 564,16</b> 27 564,16	
<b>Total Balance</b>	<b>29 386,87</b> 1 620,44	<b>27 766,43</b>	
<b>Total Bilan</b>			
<b>Total Gestion</b> Perte 1 620,44	<b>29 386,87</b> 1 620,44	<b>27 766,43</b>	

## Balance des comptes généraux

Edition Provisoire

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Exprimé en euros

N° Compte	Intitulé	Rév.Sup.	Sld 30/09/2025		Sld 30/09/2024
			Débiteur	Créditeur	
6018	LICENCES FFCT ADHERENTS		3 200,00		3 000,50
60181	ACHATS TENUES CYCLO CLUB MENDOIS				10 178,00
60182	PRISE EN CHARGE CLUB		1 200,00		2 706,83
60183	SEJOUR ESPAGNE		9 000,00		8 724,00
60184	SEJOUR CODEP		2 800,00		2 776,69
60371	VAR. STOCKS MARCHANDISES				-202,27
6063	FOURN. NON STOCK. EQUIPEMT		700,00		263,70
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		100,00		17,56
6135	ABONNEMENT OVH SITE INTERNET		60,00		55,76
61351	ABONNEMENT OPEN RUNNER		30,00		29,99
61614	ASS. CLUB OPTION A		40,00		35,00
616141	ASSURANCES REMORQUES SEJOUR				206,00
6236	IMPRIMES / FLYERS		20,00		14,40
62518	DEPLACEMENTS DIVERS		200,00		106,00
6257	RECEPTIONS		800,00		809,20
6261	FRAIS POSTAUX P. ET T.		20,00		63,24
627	SERVICE BANCAIRES		149,00		76,50
6281	COTISATION CODEP		250,00		250,00
6282	REAFFILIATION FEDERATION FFV		61,00		57,00
654	ECART DE GESTION				16,50
<b>Total Classe</b>	<b>6</b>		<b>18 630,00</b>		<b>29 184,60</b>
			18 630,00		
7068	LICENCES PART FFCT			3 200,00	-3 000,50
70695	LICENCES PART CYCLO CLUB MENDOIS			900,00	-887,00
70696	SEJOUR ESPAGNE			9 000,00	-8 724,00
70697	INSCRIPTION TOUR DE LOZERE			50,00	-41,15
70698	SEJOUR CODEP			2 800,00	-2 776,69
706981	LES BOUCLES MENDOISES			500,00	-504,00
706982	LA TAMBURLINI			800,00	-752,00
70699	TENUES CYCLO CLUB MENDOIS PART LICENCIES				-3 630,68
706991	TENUES CLUB PRISE EN CHARGE CLUB				-1 696,33
7419	SUBV. EXPLOITATION 2024			1 400,00	-672,00
74191	SUBVENTION DEPARTEMENT TENUES 2024				-1 500,00
7420	SPONSORING ETABLISSEMENTS PRIVES TENUES				-3 167,80
7421	FEDERATION CYCLOTOURISME			125,00	-124,00
768	AUTRES PROD. FINANCIERS			120,00	-88,01
<b>Total Classe</b>	<b>7</b>			<b>18 895,00</b>	<b>-27 564,16</b>
				18 895,00	
<b>Total Bilan</b>					
<b>Total Gestion - Bénéfice 265,00</b>			<b>18 630,00</b>	<b>18 895,00</b>	<b>1 620,44</b>
				265,00	
<b>Total Cumulé</b>			<b>18 630,00</b>	<b>18 895,00</b>	<b>1 620,44</b>
				265,00	

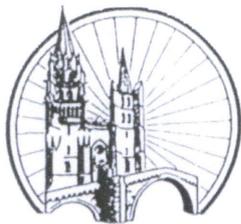
## Récapitulation de la Balance

Edition provisoire

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Exprimé en euros

Intitulé	Sid 30/09/2025		Sid 30/09/2024
	Débit	Créditeur	
<b>Total Classe 6</b>	<b>18 630,00</b>		<b>29 184,60</b>
	18 630,00		
<b>Total Classe 7</b>		<b>18 895,00</b>	<b>-27 564,16</b>
		18 895,00	
<b>Total Balance</b>	<b>18 630,00</b>	<b>18 895,00</b>	<b>1 620,44</b>
		265,00	
<b>Total Bilan</b>			
<b>Total Gestion</b>	<b>18 630,00</b>	<b>18 895,00</b>	<b>1 620,44</b>
<b>Bénéfice 265,00</b>		265,00	



## SAISON 2025

(valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

### Bulletin d'adhésion au Cyclo Club Mendois

Exemplaire original à conserver au club

Chez M. Jean-Michel CAYROCHE  
RD 806-48000 LE CHASTEL NOUVEL  
Tel : 06 79 64 74 73  
Site internet du club : cycleclubmendois.fr  
Site internet Fédération: ffvelo.fr

Ce bulletin est à utiliser pour l'adhésion au Cyclo Club Mendois au titre de l'année 2025, Merci de le compléter en répondant à toutes les rubriques avant de le retourner au trésorier du club : Alain Roujon 23 avenue Paulin Daudé 48000 MENDE ou de le remettre lors d'une réunion mensuelle, accompagné du règlement de la licence par chèque, à l'ordre du Cyclo Club Mendois. Virement possible sur le compte du club.

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .... / ..... / ...

Adresse : .....

Lieu de naissance (commune et Département) : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique (e-mail) : .....

- J'accepte que ces informations figurent sur le site internet du club (informations accessibles aux seuls licenciés avec fourniture d'un mot de passe. OUI  NON

- Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image sur notre groupe Whatsapp ou sur notre site peuvent en demander la suppression en vertu de leur droit à l'image.

OUI  (pas de photos sans consentement) NON  (autoriser les photos).

Formule choisie : **Je coche les cases de mon choix (Option et Licences)**

Licence cyclotourisme

LICENCES la différence des tarifs est fonction du type d'assurance lié à la licence-Voir le bulletin assurance

Licences vélo rando

Type de licences	(adulte seul)	(couples) Sur la même adress	(jeunes 15 - 18 ans) (1)	(jeunes 18 - 25 ans) (2)	(jeunes 18 - 25 ans)
Petit braquet	74,50 € <input type="checkbox"/>	132,00 € <input type="checkbox"/> ③	45,00 € <input type="checkbox"/>	21,00 € <input type="checkbox"/>	45,00 € <input type="checkbox"/>
Grand braquet	126,00 € <input type="checkbox"/>	234,00 € <input type="checkbox"/> ④	99,50 € <input type="checkbox"/>	72,00 € <input type="checkbox"/>	99,50 € <input type="checkbox"/>

(2) Enfants de 15 ans à 18 ans dont au moins un des parents est licencié au club.

③ 1<sup>er</sup> adulte 74,50 € 2<sup>ème</sup> adulte 57,50 € ④ 1<sup>er</sup> adulte 126,00 € 2<sup>ème</sup> adulte 108,00 €

Je m'abonne à la revue FFCT (32,00 € pour 11 numéros(nouvel adhérent : 27 €)) OUI  NON

Le demandeur atteste avoir rempli l'auto-questionnaire de santé et sensibilisation, à conserver par ses soins. (ce certificat de santé dispense de la fourniture du certificat médical) Pour les licenciés désirant participer à des Cyclosporatives joindre un certificat médical autorisant la participations à ces dernières.

NB: Un test à l'effort est fortement recommandé tous les deux ans.

Date d'inscription : .... / ..... / ...

Signature : .....

# RÉSUMÉ DE LA NOTICE D'INFORMATION SAISON 2025



(Conformément aux articles L 321-1, L321-4, L321-5 et L 321-6 du Code du Sport et de l'article L141-4 du Code des assurances)

Ce document résume les garanties des contrats Responsabilité Civile, Individuelle Accidents et Dommages au matériel vélo et de la convention d'Assistance souscrits par votre Fédération.

Ce document vous est remis afin :

- de vous informer qu'outre des garanties couvrant la responsabilité civile et la défense pénale et recours, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurance de personne qui vous sont proposées par la Fédération française de cyclotourisme ;
- d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les accidents corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

**Le présent document est un simple résumé des garanties du contrat auquel il convient de se référer en cas de sinistre. Vous disposez également d'un Guide Licencié et de l'accès à l'intégralité de la notice d'information sur votre espace licencié du site de la Fédération [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr) ou sur le site d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues [www.cabinet-gomis-garrigues.fr](http://www.cabinet-gomis-garrigues.fr)**

**En choisissant votre option d'assurance, le licencié choisit ses garanties :**

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet	
→ <b>Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours</b>	Acquise	Acquise	Acquise	
→ <b>Décès accidentel</b>	Non acquise	5 000€	15 000€	
→ <b>Décès ACV/AVC<sup>(1)</sup> :</b>				
▪ En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans,	Non acquise	1 500€	2 500€	
▪ en Présence du test à l'effort de moins de 2 ans.	Non acquise	3 000€	7 500€	
→ <b>Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative &lt; 5%</b>	Non acquise	30 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%	60 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%	
→ <b>Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité Sociale, dont :</b>		3 000€	3 000€	
Prothèse dentaire :				
▪ par dent (maxi 4)	Non acquise	250€	250€	
▪ bris de prothèse		500€	500€	
Lunette :				
▪ par verre		120€	120€	
▪ par monture		200€	200€	
Réparation ou remplacement autre prothèse (médicale)		500€	500€	
Actes non prescrits et non remboursables		3 séances à 50€	3 séances à 50€	
→ <b>Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive</b>	Non acquise	3 000€	3 000€	
→ <b>Assistance dont :</b>				
▪ Rapatriement	Non acquise	Frais réels	Frais réels	
▪ Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation à l'étranger et avance		10 000€	10 000€	
▪ Frais de recherches, de secours et d'évacuation		3 000€	3 000€	
<b>TOUJOURS APPELER L'ASSISTANCE AU 01 55 92 12 94 avant toute décision de rapatriement</b>				
→ <b>Dommages (Indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) :</b>				Franchises
▪ Casque	Non acquise	80€	80€	Néant
▪ Cardio-fréquencemètre		100€	100€	Néant
▪ Equipements vestimentaires		Non acquise	160€	30€
▪ GPS		Non acquise	300€	30€
▪ Dommages au Vélo y compris catastrophes Naturelles		Non acquise	1 500€	100€

<sup>(1)</sup> Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence

#### Demeurent exclus de la garantie des Accidents corporels :

- La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, du Bénéficiaire ou du Souscripteur.
- Les accidents causés par l'usage de stupéfiants et de produits toxiques non ordonnés médicalement.
- Les conséquences d'accident résultant :
  - de tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif ;
  - de tout engin destiné à irradier ou à exploser par modification du noyau de l'atome, ainsi que de leur décontamination ;
  - de l'action directe ou indirecte de tout agent biologique ;
  - d'attentat ou d'acte de terrorisme utilisant directement ou indirectement toute arme ou toute matière radioactive, d'origine chimique ou d'origine bactériologique ou virale.
- Les accidents du fait d'un taux d'alcoolémie de l'assuré égal ou supérieur à celui fixé par la réglementation française régissant la circulation automobile.
- Les conséquences d'une syncope, d'une crise d'épilepsie.
- Les accidents résultant de la guerre civile ou étrangère, les émeutes et mouvements populaires.
- Les accidents provenant de la participation de l'Assuré à une rixe, sauf cas de légitime défense, ou d'assistance à personne en danger.
- Les conséquences du suicide et de la tentative de suicide.
- Les accidents résultant de phénomènes naturels à caractère catastrophique.
- Les accidents résultant de la conduite de tout véhicule sans permis ou certificat en état de validité, de compétitions (et leurs essais) comportant l'utilisation de véhicules ou embarcations à moteur sauf cas de participation à des concentrations automobiles non soumises à autorisation des pouvoirs publics.
- Les conséquences :
  - d'un traitement esthétique et/ou d'opération de chirurgie esthétique non-consécutif à un accident garanti ainsi que leurs suites et conséquences ;
  - de la participation active de l'assuré à des émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage, crimes ou délits intentionnels, rixes sauf en cas de légitime défense, attentat, acte de terrorisme ;
  - d'accidents survenus avant la date d'entrée en garantie de l'assuré ;
  - de maladie ;
  - d'un accident résultant de la navigation aérienne à bord d'un appareil non muni d'un certificat valable de navigabilité ou piloté par une personne ne possédant ni brevet, ni licence, ou titulaire d'un brevet ou d'une licence périmés.
- Les frais de voyage et de séjour dans les stations balnéaires ou climatiques.

### I. Les garanties optionnelles proposées

Si l'option est souscrite auprès d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues (bulletin N° 1 Annexe 2) :

#### 1- Les Indemnités journalières (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

L'assureur garantit à l'assuré le versement d'Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale médicalement reconnue à la suite d'un accident survenu dans le cadre des activités garanties et dans les cas suivants :

- Si l'assuré exerce une activité professionnelle et est mis en arrêt de travail par décision médicale (base indemnitaire) l'assureur verse une indemnité journalière correspondant exclusivement à la perte réelle de revenu sans pouvoir dépasser la somme de 30€ par jour, à compter du 4<sup>e</sup> jour d'arrêt et ce jusqu'au 365<sup>e</sup> jour consécutif. Par perte réelle de revenu, on entend la différence entre la rémunération de l'activité professionnelle de l'assuré (salaires, primes, honoraires, gratifications) servant de base à la déclaration annuelle à l'Administration Fiscale et les prestations versées par la Sécurité sociale et/ ou tout autre régime similaire, régime complémentaire ou l'employeur.
- Si l'assuré est hospitalisé pendant une période supérieure à 4 jours, l'assureur verse une indemnité journalière forfaitaire de 30€ par jour, à compter du 4<sup>e</sup> jour d'hospitalisation et ce, pendant une durée maximale de 90 jours d'hospitalisation.

**Cotisation : 30€ TTC** en complément des formules Petit Braquet ou Grand Braquet.

#### 2- Complément de garantie Invalidité permanente et Décès (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

Les sommes ci-dessous viennent s'ajouter à celles prévues par les formules Petit Braquet et Grand Braquet.

Garanties	Montant du capital supplémentaire
Décès (Tout événement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo cérébral/ AVC est exclu)	25 000€
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5 %	50 000€ <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> En cas d'invalidité permanente partielle, le montant de l'indemnité est égal au pourcentage du capital assuré correspondant au taux d'invalidité retenu.

**Cotisation : 25€ ou 50€** pour capitaux ci-dessus doublés.





## QUESTIONNAIRE SANTÉ

À compter de la saison 2024 - Ce questionnaire est strictement personnel

La pratique régulière du cyclotourisme est bonne pour la santé. Cependant, Chacun doit adapter sa pratique en fonction de ses pathologies et de ses aptitudes et limitation personnelles.

Ce questionnaire se substitue à l'obligation d'un certificat et a des objectifs d'éducation et de prévention. En cas de doute, l'avis de votre médecin traitant ou médecin spécialiste est indispensable.

En cochant les différentes cases de ce module, vous vous engagez à avoir bien lu, bien compris et pris les dispositions nécessaires au regard des recommandations données.

SI RÉPONSE POSITIVE  
À UNE DES QUESTIONS  
SUIVANTES,  
IL EST INDISPENSABLE DE  
CONSULTER UN MÉDECIN  
AVANT REPRISE DE L'EN-  
TRAÎNEMENT OU CYCLOS-  
PORTIVE.

### 1 LES SYMPTÔMES - AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- > Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine à l'effort ?
- > Avez-vous ressenti des palpitations ? Les palpitations sont une perception inhabituelle des battements cardiaques irréguliers et/ou rapides de durée brève ou plus ou moins prolongée.
- > Avez-vous déjà ressenti un malaise durant un effort ?
- > Avez-vous déjà eu une perte de connaissance brutale - au repos ou à l'effort ?
- > Avez-vous déjà ressenti un essoufflement inhabituel à l'effort ?



EN COCHANT CETTE CASE, J'ATTESTE SUR L'HONNEUR :

avoir bien pris note de ces questions et comprends que certains symptômes peuvent être des signes de pathologie cardiaque à risque pour ma santé, et représenter potentiellement un risque vital. Je m'engage à stopper l'activité sportive intensive et à consulter d'urgence en cas d'apparition de ces symptômes.

SI RÉPONSE POSITIVE À UNE  
DES QUESTIONS SUIVANTES,  
IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR  
PRIS AVIS AUPRÈS  
D'UN MÉDECIN SUR UNE  
CONTRE-INDICATION OU SUR  
UN BILAN PRÉALABLE À LA  
PRATIQUE INTENSIVE.

### 2 LES FACTEURS DE RISQUES CARDIOLOGIQUES

- > Avez-vous repris une activité physique intensive sans réaliser un bilan médical après 45 ans (femme) ou 35 ans (homme) pour évaluer votre risque cardiovasculaire ?
- > Avez-vous ou moins deux de ces facteurs de risque cardiovasculaire ? (> 50ans, tabagisme, diabète, cholestérol, hypertension artérielle)
- > Êtes-vous suivi pour une pathologie chronique ? Toute pathologie peut présenter un risque soit par nature, soit par les effets secondaires de ses traitements.
- > Poursuivez-vous la pratique de cyclosportive et/ou l'activité physique intensive après 60 ans ?
- > Un membre de votre famille (parents, frère, sœur, enfants) est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- > Un membre de votre famille (parents, frère, sœur, enfants) a-t-il présenté une maladie cardiaque avant 35 ans ?
- > Vous n'avez jamais réalisé d'électrocardiogramme (ECG) ? Nous recommandons de réaliser au moins un ECG dans la vie.



EN COCHANT CETTE CASE, J'ATTESTE SUR L'HONNEUR :

comprendre que certains antécédents familiaux, les facteurs de risques cardiovasculaires, et certaines pathologies chroniques peuvent entraîner un risque lors de la pratique du sport et doivent faire prendre avis auprès d'un médecin pour une pratique sécurisée. De même, je comprends qu'un bilan médical à certains âges de la vie est nécessaire pour faire le point sur ma pratique et ses risques.

SI RÉPONSE POSITIVE À UNE  
DES QUESTIONS SUIVANTES,  
IL EST RECOMMANDÉ DE  
PRENDRE CONSEIL AUPRÈS  
D'UN MÉDECIN SUR UNE  
CONTRE-INDICATION  
TEMPORAIRE ÉVENTUELLE

### 3 LES PROBLÉMATIQUES LIÉES AU SPORT - AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- > Avez-vous expérimenté une baisse inexpliquée de performance ?
- > Avez-vous arrêté le sport plus de 30 jours pour raisons de santé ?
- > Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?
- > Avez-vous été anorexique ? Ou pensez-vous ou vous a-t-on déjà dit que vous aviez des problèmes avec la nourriture ?
- > Pour les féminines : vos règles ont-elles disparu depuis plus de trois mois ?
- > Avez-vous eu un traumatisme crânien ?
- > Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?



EN COCHANT CETTE CASE, J'ATTESTE SUR L'HONNEUR :

avoir pris note de ces questions et comprends que certaines situations ou symptômes peuvent entraîner un risque pour ma santé et/ou pour mes



# LES 10 RÈGLES D'OR POUR BIEN PRATIQUER LE VÉLO



**1** JE SIGNALE À MON MÉDECIN TOUTE DOULEUR DANS LA POITRINE OU ESSOUFFLEMENT ANORMAL SURVENANT À L'EFFORT\*.

**2** JE SIGNALE À MON MÉDECIN TOUTE PALPITATION CARDIAQUE SURVENANT À L'EFFORT OU JUSTE APRÈS L'EFFORT\*.

**3** JE SIGNALE À MON MÉDECIN TOUT MALAISE SURVENANT À L'EFFORT OU JUSTE APRÈS L'EFFORT\*.

**4** JE RESPECTE TOUJOURS UN ÉCHAUFFEMENT ET UNE RÉCUPÉRATION DE 10 MN LORS DE MES ACTIVITÉS SPORTIVES.

**5** JE BOIS 3 À 4 GORGÉES D'EAU TOUTES LES 30 MN D'EXERCICE À L'ENTRAÎNEMENT.

**6** J'ÉVITE LES ACTIVITÉS INTENSES PAR DES TEMPÉRATURES EXTÉRIEURES  $< -5^{\circ} \text{C}$  OU  $> + 30^{\circ} \text{C}$  ET LORS DES PICS DE POLLUTION.

**7** JE NE FUME PAS, EN TOUT CAS JAMAIS DANS LES 2 HEURES QUI PRÉCÈDENT OU SUIVENT MA PRATIQUE SPORTIVE.

**8** JE NE CONSOMME JAMAIS DE SUBSTANCE DOPANTE ET J'ÉVITE L'AUTOMÉDICATION EN GÉNÉRAL.

**9** JE NE FAIS PAS DE SPORT INTENSE SI J'AI DE LA FIÈVRE, NI DANS LES 8 JOURS QUI SUIVENT UN ÉPISODE GRIPPAL (FIÈVRE + COURBATURES).

**10** JE PRATIQUE UN BILAN MÉDICAL AVANT DE REPRENDRE UNE ACTIVITÉ SPORTIVE INTENSE SI J'AI PLUS DE 35 ANS POUR LES HOMMES ET PLUS DE 45 ANS POUR LES FEMMES.

\* Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.



Chez  
Jean Michel CAYROCHE  
RD 806  
48000 Le Chastel Nouvel

Mende, le 23/10/2024

Monsieur le Préfet,

Au cours de son assemblée générale, qui s'est tenue le 18 OCTOBRE 2024, l'association dite « Cyclo Club Mendois », a procédé au renouvellement de son bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la déclaration pour changement de personnes chargées de l'administration de l'association Cyclo Club Mendois déclarée sous le n° 03044 du 08 novembre 1994.

Je vous remercie de bien vouloir m'en délivrer le récépissé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma considération distinguée.

le président,

Jacques MINET

Déclaration pour changement de personnes chargées de l'administration  
ou de la direction d'une association déclarée

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, que, lors de la séance de son assemblée générale en date du 18 octobre 2024.

L'association dite « Cyclo-Club Mendois » dont le siège est situé chez M. Jean-Michel CAYROCHE, RD 306 48000 Le Chastel Nouvel, et qui a été déclarée le 8 novembre 1994 - n° 03044, a procédé au renouvellement du bureau composé désormais comme suit : pour l'année civile 2025

**M. Jacques MINET, Président**

Né le 30 novembre 1952, de nationalité française  
Domicilié 4 chemin de la draille 48000 MENDE  
Profession : retraité

**M. Jean-Michel CAYROCHE, 1<sup>er</sup> Vice Président**

Né le 01 juin 1954, de nationalité française  
Domicilié RD 306 48000 LE CHASTEL NOUVEL  
Profession : retraité

**M. Alain ROUJON, Trésorier**

Né le 12 mai 1971 de nationalité française  
Domicilié 23 Av Paulin Daudé 48000 MENDE  
~~NOUVEL~~ Profession : Technicien comptable cadre

**M. Hervé TEISSEDE 2<sup>ème</sup> Vice Président**

Né le 21 mai 1966 de nationalité Française  
Domicilié 27 Le Champ Grand 48000 CHASTEL-  
Profession retraité

**Mme Mireille CONTE, Secrétaire**

Né le 19 novembre 1967, de nationalité française  
Domiciliée Vieille route nord  
48000 LE CHASTEL NOUVEL  
Profession : cadre de santé

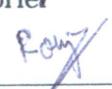
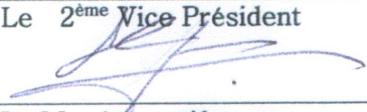
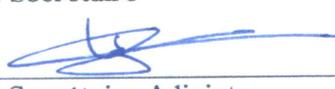
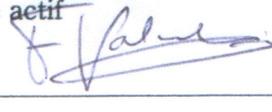
**M. Francis VALADIER, Membre actif**

Né le 29 janvier 1963, de nationalité française  
Domicilié 11 impasse François Rabelais  
48000 MENDE  
Profession : retraité

**Mme Isabelle RILLOT, Secrétaire Adjointe**

Née le 30 octobre 1968, de nationalité française  
Domicilié 2B chemin de la résistance  
Résidences du soleil 48000 MENDE  
Profession : cadre fonction publique territoriale

Signatures :

Le Président 	Le 1 <sup>er</sup> Vice Président 
Le Trésorier 	Le 2 <sup>ème</sup> Vice Président 
La Secrétaire 	Le Membre actif 
La Secrétaire Adjointe 	